

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19 décembre 2024

**Rapporteur :
Monsieur Pierre-André LE
JEUNE**

N° 23

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 23/12/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 23/12/2024 (accusé de réception du 23/12/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Travaux de rénovation de l'Ecole Européenne Supérieure d'Arts de Bretagne (EESAB)
et aménagement d'une maison de la jeunesse
Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre**

Par délibération du 28 mars 2024, le conseil communautaire a validé le préprogramme et l'enveloppe financière pour la rénovation de l'Ecole Européenne Supérieure d'Arts de Bretagne (EESAB) ainsi que l'aménagement de la Maison de la jeunesse. Le conseil communautaire a également autorisé madame la présidente à publier la consultation de maîtrise d'œuvre sous la forme d'une procédure avec négociation, en application du Code de la commande publique, notamment l'article R.2124-3 3.

Pour rappel, les travaux validés dans le préprogramme, pour une enveloppe financière prévisionnelle de 5 130 000 € HT, sont les suivants :

- aménagement d'un ascenseur PMR ;
- sacralisation des cages d'escaliers servant d'issues de secours, installation de colonnes sèches, création d'espaces d'attente sécurisés ;
- reprise complète de l'installation électrique et du système de sécurité incendie ;
- reprise d'éléments de toiture et des planchers (notamment au rez-de-chaussée) pour une remise en état du bâtiment et traitement de la problématique du radon ;
- remplacement des menuiseries extérieures ;

- installation d'équipements techniques moins énergivores (éclairage, chauffage, traitement de l'air).

À terme, la maison de la jeunesse sera située au rez-de-chaussée de l'établissement et regroupera sur une surface totale de 301 m² : un espace d'exposition, un pôle de convivialité, un espace d'informations, un hall, deux bureaux et une salle de réunion.

L'EESAB occupera le reste du bâtiment sur une surface de 3700 m². Elle regroupera les ateliers et les espaces d'exposition au rez-de-chaussée. Les étages seront occupés par les bureaux, la cafétéria et les espaces de cours (étudiants et cours publics).

Au niveau du calendrier global de l'opération, une notification de la maîtrise d'œuvre en janvier 2025 permettrait une signature des marchés de travaux au printemps 2026.

La consultation pour la première phase de la procédure, dite de « candidature » a été lancée le 03 mai 2024. Le service des marchés publics a reçu, le 14 juin 2024, les dossiers de candidature de 37 groupements de maîtrise d'œuvre.

L'analyse de ces dossiers de candidature s'est faite selon quatre critères de sélection :

- les garanties financières du candidat ;
- la qualité et la complémentarité de l'équipe de maîtrise d'œuvre en rapport avec la taille et la complexité de l'opération (compétences, qualifications, capacités techniques et économiques) ;
- la qualité et la pertinence des références présentées, dans les domaines de compétences demandés pour des opérations de nature et d'importance similaires, notamment en matière de travaux de réhabilitation de bâtiments anciens du XIX^{ème} siècle et/ou d'école des Beaux-Arts, d'établissements recevant du public et d'intervention dans des sites occupés ;
- l'adéquation des moyens humains, techniques et financiers du candidat à l'objet et à l'importance du projet.

Après avis du comité technique réuni le 11 juillet 2024 et par arrêté de madame la présidente en date du 18 juillet 2024, quatre candidats ont été retenus pour présenter une offre. Il s'agit des groupements suivants :

- groupement DLW ARCHITECTES ASSOCIES (mandataire) / SOLAB / ECGG EC GRASSAGLIATA GAUTRON / APYC / SISBA / GINGER DELEO
10 Rue Marmontel 44000 Nantes ;
- groupement ARCHITECTURES CHABENES & SCOTT (mandataire) / ANA INGENIERIE RENNES / ACOUSTIBEL RENNES
Le Nantil – Bât A – 1 rue Célestin Freinet 44200 Nantes ;

- groupement CHOUZENOUX ARCHITECTURE (mandataire) / JEAN-FRANCOIS MADEC ARCHITECTE / SOBRETEC / ALHYANGE ACOUSTIQUE
11 avenue Sergent Maginot 35000 Rennes ;
- groupement NOMADE ARCHITECTES (mandataire) / CAIRN INGENIERIE / ACOUSTIBEL RENNES
18 rue Alfred Kastler 56038 Vannes Cedex.

La seconde phase de la consultation (phase offre) a été lancée le 31 juillet 2024. Lors de cette phase, il était demandé aux groupements de remettre un dossier qui comprenait notamment un mémoire technique présentant la compréhension du programme ainsi que la méthodologie proposée par le candidat. Ce mémoire devait notamment mettre en évidence la bonne prise en compte des enjeux majeurs de l'opération (économie générale du projet, caractère patrimonial du bâtiment, travaux en site occupé, qualité environnementale pour le projet et lors de la phase chantier).

La remise des offres a eu lieu le 04 octobre 2024.

Après une première analyse réalisée par la Direction du Patrimoine de l'Énergie et de la Logistique (DPEL), des auditions, qui ont associé les acteurs du projet (EESAB, DECTI, Service jeunesse) ont été organisées avec les 4 candidats, les 5 et 6 novembre 2024. Ces auditions ont permis aux candidats de présenter, plus en détail, leur offre et d'instaurer un premier échange dans le cadre de la négociation.

Suite à la phase de négociation, un classement a été établi. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 novembre 2024 et a validé la proposition d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au candidat :

- groupement CHOUZENOUX ARCHITECTURE (mandataire) / JEAN-FRANCOIS MADEC ARCHITECTE / SOBRETEC / ALHYANGE ACOUSTIQUE – 11, avenue Sergent Maginot 35000 Rennes ;

Les honoraires du groupement (taux de base + complément) pour la réalisation complète de la mission de maîtrise d'œuvre sont de 12,73% sur un coût prévisionnel de travaux de 5 130 000 € H.T.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement CHOUZENOUX ARCHITECTURE (mandataire) / JEAN-FRANCOIS MADEC ARCHITECTE / SOBRETEC / ALHYANGE ACOUSTIQUE (11, avenue Sergent Maginot 35000 Rennes) sur la base d'un forfait provisoire de rémunération globale de 653 170,99 € HT ;

2- d'autoriser madame la présidente à signer le marché de maîtrise d'œuvre ;

3- d'autoriser madame la présidente à déposer en temps utile les demandes de subventions, permis de construire et déclarations préalables d'urbanisme nécessaires, tout comme l'ensemble des démarches et actes nécessaires à la réalisation de cette opération.